

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 août 2024

DELIBERATION N°2024-22

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres de l'ARB-IG

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Aurélié BITUFWILA-YERBE
	Patricia BAILLET	Bernadette THURAM
	Patrick DOLLIN	Jim LAPIN
	Sylvie DAGONIA	Corinne PETRO
	Sheila RAMPATH	Géraldine NAIGRE
	Loïc TONTON	Valérie SAMUEL-CESARUS
	David MONTOUT	Bernard PANCREL
	Camille PELAGE	Jean-Marie PILLI
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	André PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Medhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Mariane GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORME	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	10 (5 titulaires + 5 suppléants)	
En présentiel	7 (4 titulaires + 3 suppléants)	
Représenté (pouvoir)	2 titulaires 1 suppléant	

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales ; notamment l'article L.1411-5

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'environnement notamment l'article L.131-9 III ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux établissements public de coopération culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Guadeloupe n°CR/20-905 du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité n°2020-41 du 26 novembre 2020 relative à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe

Vu l'arrêté de préfet de la région Guadeloupe en date du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu le rapport présenté en séance et les candidatures enregistrées,

Vu l'élection tenue en séance,

Considérant que la liste déposée est la suivante :

	Titulaires	Suppléants
1	Le représentant de l'Office français de la biodiversité	Mme Marie-Corinne LACASCADE
2	Le représentant du Conservatoire du littoral	M. Jean-Marie PILLI
3	M. Patrick DOLLIN	Mme Bernadette THURAM
4	M. Charly VINCENT	Mme Géraldine BASTARAUD
5	Mme Marianne GRANDISSON	Le représentant du Parc national de Guadeloupe

Considérant que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : La composition de la commission d'appel d'offres pour les marchés publics ou d'ouverture des plis pour les délégations de service public est arrêtée comme suit :

- Outre l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président,
- **Membres**

	Titulaires	Suppléants
1	Le représentant de l'Office français de la biodiversité	Mme Marie-Corinne LACASCADE
2	Le représentant du Conservatoire du littoral	M. Jean-Marie PILLI
3	M. Patrick DOLLIN	Mme Bernadette THURAM
4	M. Charly VINCENT	Mme Géraldine BASTARAUD
5	Mme Marianne GRANDISSON	Le représentant du Parc national de Guadeloupe

Nombre de votants : 20

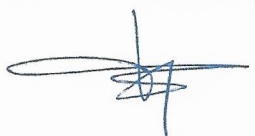
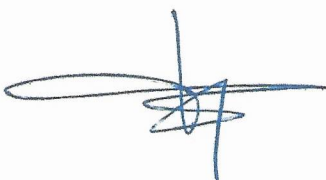
Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 août 2024.

<p>La Présidente :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le ...03.../...09.../...2024 <p>A Gourbeyre, le ...03.../...09.../...2024</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>	<p>Fait à Basse-Terre, le ...03.../...09.../...2024</p> <p>La Présidente du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe</p>  <p>Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO</p>
--	---

TABLE

1. The first part of the report deals with the general situation of the country and the position of the various groups of the population.

Year	Population	Urban	Rural
1950	10,000,000	4,000,000	6,000,000
1955	11,000,000	4,500,000	6,500,000
1960	12,000,000	5,000,000	7,000,000
1965	13,000,000	5,500,000	7,500,000
1970	14,000,000	6,000,000	8,000,000

The second part of the report deals with the economic situation of the country and the position of the various groups of the population.

The third part of the report deals with the social situation of the country and the position of the various groups of the population.

The fourth part of the report deals with the cultural situation of the country and the position of the various groups of the population.

The fifth part of the report deals with the political situation of the country and the position of the various groups of the population.